

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

COMPTE RENDU

Le 8 mars 2021 à 20 heures, le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 26 février 2021.

PRESENTS :

Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Caroline BOISSET, Erwann BERNET, Agnès DOLHEM, Philippe HANNOT, Baya MOUNKAR, Abderrahmane ZERROUKY, Ghislaine RIBALTA, Frédéric CARLUER, Lamia MEKKAOUI, Patrick MAROLE, Karine BACHELEY, Yannick GERNY, Dada MUSAFIRI, Jérôme LANGLOIS, Salima REGAIA, Gérard THOUMINE, Sylvie DUMONT-PRIEUX, Tony PLEY, Sylvie MOUTIERS, Sengded CHANTHAPANYA, Sylvain GODIER, Cyrille BONNE, Lou HIVER, Sylvie MICHEL, Catherine JANICKI, Vincent LOUVET, Hélène FREREUX CHATELIER, Jean-Christophe GAUCHARD, Elise CASSETTO-GADRAT, Smaïl CHADLI, Jean-François ALY, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs de : Najat MASDAN à Rodolphe THOMAS
Georges DECORDE-CACO à Lamia MEKKAOUI

SECRETARE DE SEANCE : Abderrahmane ZERROUKY

En introduction de séance, Monsieur le Maire dresse un bilan de la situation liée à la Covid-19.

La parole est laissée aux élus de l'opposition.

La séance est ouverte à 20h45.

Madame MICHEL quitte la séance et donne pouvoir à Mme RIBALTA.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021.

Garantie d'emprunt à 25 % de 3 384 337 € à Immobilière Basse Seine pour la réhabilitation de 160 logements situés boulevard du Val à Hérouville Saint-Clair

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder son cautionnement dans les termes et conditions fixées ci-dessous :

- Article 1 : Accord du garant

La ville d'Hérouville Saint-Clair accorde sa garantie à hauteur de 25 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 384 337 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 117283 constitué de 2 lignes de prêt.

Le contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Mise à jour de la liste des logements concédés pour nécessité absolue de service et par convention d'occupation à titre précaire

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'arrêter la liste des logements concédés par nécessité absolue de service et concédés par convention d'occupation à titre précaire telle qu'exposée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Création de 4 heures d'enseignement supplémentaires en guitare et regroupement des heures par poste et discipline

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Agnès DOLHEM, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de créer 4 heures hebdomadaire d'enseignement de la guitare,
- DECIDE de regrouper les heures d'enseignement par discipline selon l'organisation présentée ci-dessus.

Tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2021-2022

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2021-2022, selon le tableau en annexe.

Approbation du règlement intérieur du service de restauration scolaire municipale

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur de la restauration scolaire municipale, ci-joint.

Tarifification des accueils de loisirs périscolaires pour l'année 2021-2022

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter les tarifs du service d'accueil en garderie périscolaire pour l'année 2021-2022, repris dans le tableau joint en annexe A,
- DECIDE d'adopter les tarifs du service d'accueil de loisirs du mercredi pour l'année 2021-2022, repris dans les tableaux joints en annexe B.

Approbation du règlement intérieur du service municipal de transport scolaire

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur du service municipal de transport scolaire, ci-joint.

Beauregard – Signature d'un bail emphytéotique de 49 ans avec les associations « Les Vikings, an 911 » et Viking Interprétation Center

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de résilier la convention de mise à disposition du 21 avril 2010,
- DECIDE de la signature d'un bail emphytéotique au profit des associations « Les Vikings, an 911 » et « Viking Interprétation Center » pour la mise à disposition d'une emprise d'environ 88 990 m² répartie sur la commune d'Hérouville Saint-Clair pour 63 471 m² issue de la parcelle cadastrée en section BY 6 et sur la commune de Blainville-sur-Orne pour les parcelles cadastrées en section BO numéros 7 et 8. Ce bail sera conclu pour une durée de 49 ans en contrepartie d'un loyer annuel comportant une part fixe annuelle et une part variable en lien avec le chiffre d'affaires annuel de la billetterie. La répartition serait la suivante :
 - Pour l'association « Les Vikings, an 911 » la part fixe est établie à 1 000 €,
 - Pour l'association « Viking Interprétation Center » la part fixe est établie à 7 000 €,
 - Pour les deux associations la part variable sera calculée en fonction des tranches suivantes :
 - 0 à 300.000 € = 3 %,
 - 300 001 à 600 000 € = 2 %,
 - 600 001 et plus = 1 %

L'entrée en jouissance s'établirait à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les frais de notaire seront à la charge de l'emphytéote.

- AUTORISE M. Laurent MATA, Premier-Adjoint au Maire, à signer le bail emphytéotique,
- DECIDE de confier la rédaction du bail à intervenir, à l'Etude DVML, rue du Docteur Rayer 14000 CAEN.

1106 Haute Folie – Cession à la SHEMA d'une emprise d'environ 1 528 m² issue des parcelles cadastrées CM numéros 42 et 50

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à la majorité :

- ❑ DECIDE de la vente d'une emprise d'environ 1 528 m² issue des parcelles cadastrées en section CM n° 42 et 50 et située au 1106 Haute Folie au profit de la SHEMA, avec faculté de substitution à la personne morale de son choix au prix de 350 000 €. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- ❑ AUTORISE M. Laurent MATA, Premier Maire Adjoint, à signer l'acte authentique de vente,

DECIDE de confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude DVML, 6 rue du Docteur Rayer, 14000 CAEN.

M. le Maire, en tant que membre du conseil d'administration de la SHEMA et donc intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote conformément à l'article L.2131-11 du CGCT.

1 route de Colombelles – Lycée Yvonne GUÉGAN - Cession de la Région Normandie à la ville de la parcelle CS numéro 32 pour une surface totale d'environ 1 775 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de l'acquisition à l'euro symbolique de la pleine propriété de la parcelle cadastrée en section CS numéro 32 pour une surface de 1 775 m². La Région Normandie se chargera de la rédaction de l'acte administratif de régularisation de cette cession,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer ledit acte administratif,
- ❑ DECIDE du classement de cette parcelle dans le domaine public communal.

M. le Maire, en tant que vice-président de la Région Normandie, et donc intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote conformément à l'article L.2131-11 du CGCT.

326 quartier des Belles Portes, Centre Commercial – Acquisition par la ville du lot n° 107 (case commerciale) appartenant à la société Boucherie TASMINE représentée par Monsieur KEBÄILI Abdelghali

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Frédéric CARLUER, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de l'acquisition par la ville du lot n° 107 appartenant à la société BOUCHERIE TASMINE, représentée par Monsieur KEBÄILI, composé d'un espace de vente de 70,10 m² et d'un laboratoire de 34,70 m² au prix de 50 000 euros HT net vendeur dans le centre commercial des Belles Portes. Ce lot est issu de la parcelle DB numéro 56 d'une contenance totale de 6 558 m² et situé 326 quartier des Belles Portes. Les frais d'acte notarié sont à la charge de la ville,
- ❑ AUTORISE M. Laurent MATA, Premier-Adjoint au Maire, à signer l'acte authentique de vente,

- ❑ DECIDE de confier les rédactions du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir, à Me GAILLARD-CORNILLE, notaire, 6 rue du Docteur Rayer, 14000 Caen.

Subvention exceptionnelle à la SPA de Basse-Normandie située à Verson

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à la SPA de Basse-Normandie située à Verson.

Actions inscrites dans le plan d'actions d'Inolya au titre de la TFPB - Projet de « Ferme Urbaine Itinérante » au travers d'ateliers dont l'animation sera confiée à Animal Instinct

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Erwann BERNET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer à signer les actes utiles et la convention dédiée au projet de « Ferme Urbaine Itinérante » au travers d'ateliers dont l'animation sera confiée à Animal Instinct.

Contrat de Partenariat pour la gestion de l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore – Avenant N° 4

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Patrick MAROLE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant N° 4 au contrat de partenariat pour la gestion globale et le réaménagement des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore,
- ❑ DIT que l'avenant N°4 prendra effet au 1^{er} janvier 2021.

Avenant n° 1 à la convention de partenariat pour l'expérimentation d'une collecte séparative et compostage des bio-déchets des ménages et assimilés sur le territoire de Caen la Mer

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Jérôme LANGLOIS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le projet d'avenant à la convention de partenariat pour l'expérimentation d'une collecte séparative et compostage des biodéchets des ménages et assimilés sur le territoire de Caen la mer joint en annexe,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Motion proposée par les élus du Rassemblement citoyen pour Hérouville, pour alerter sur la situation de Kléo et Amara

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Elise CASSETTO-GADRAT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ALERTE M. le Préfet du Calvados sur la situation d'Amara et Kléo,
- DEMANDE en conséquence et à titre exceptionnel, l'annulation, pour ces deux jeunes Hérouvillais, de l'OQTF afin de leur accorder un titre de séjour leur permettant de poursuivre leur cursus scolaire.

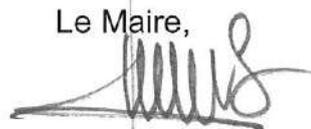
Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal, selon la liste jointe

La séance est levée à 23h30.

Le Maire,



Rodolphe THOMAS

